



Organisation ASA Réunion – 1906 – Permis d'organisation FFSA N°140

---

## ADDITIF N°5

Au règlement particulier

---

Le temps imparti au CH5C est supprimé - Lire : 0:00.

La durée de l'assistance D passe à 1:00 (1H00)

A Saint Joseph, le 27/10/2024 à 9h30

Le reste sans changement.

Le collège des Commissaires Sportifs